

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/NH - 2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-020

AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ N° 2024004-2024005 (SERVICES, FOURNITURES ET VÉRIFICATION DE LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITÉ DES E.R.P)

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU les articles R 4227-1 et suivants du Code du Travail relatif aux risques d'incendies et d'explosions et évacuation,

VU les articles L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police municipal et notamment son alinéa 5 qui prévoit « Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies »,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'autorité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que l'ancien marché de maintenance SSI relatif à la vérification des systèmes de sécurité incendie arrive à son terme le 14 avril 2024,

CONSIDÉRANT que la mairie d'Ablon-sur-Seine est tenue en tant que commune d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique,

DÉCIDE

La signature du marché n° 2024004 relatif à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurités d'incendie et d'éclairage de secours dans les bâtiments communaux avec la société **DELTATECH SAS**, ZA 15, avenue Eiffel - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS pour un montant minimal de 3 000€ HT et un montant maximal de **10 000€ HT**.

La signature du marché n° 2024005 relatif à la maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage dans les bâtiments communaux avec la même société, **DELTATECH SAS** pour un montant minimal de 1 000€ HT et un montant maximal de 6 000€ HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, à l'article 6156 relatif à la Maintenance des bâtiments.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 mai 2024.

